

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1039

Lyon 3e - Convention de gestion avec la Métropole de Lyon portant sur l'entretien courant et le nettoyage du passage Meynis, longeant la parcelle cadastrée DT54 (EI 03 038), propriété de la Ville de Lyon

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1039 - LYON 3E - CONVENTION DE GESTION AVEC LA METROPOLE DE LYON PORTANT SUR L'ENTRETIEN COURANT ET LE NETTOIEMENT DU PASSAGE MEYNIS, LONGEANT LA PARCELLE CADASTREE DT54 (EI 03 038), PROPRIETE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du passage Meynis situé à Lyon 3^e à usage piétonnier et qui dessert notamment le complexe municipal sportif Antoine Charial.

Ce passage est essentiellement utilisé par les habitants du quartier pour relier les rues Charial et Paul Bert et nécessite, compte tenu de cet usage continu, un entretien similaire à celui existant et mis en place pour la voirie métropolitaine.

Aussi, afin d'assurer l'entretien et le maintien en propreté de ce passage, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon se proposent, dans un souci de qualité globale des espaces publics mais aussi d'efficacité, de s'orienter vers des principes de gestion cohérents et de confier à un intervenant unique, en l'espèce la Métropole de Lyon, le nettoyage du passage Meynis.

Cette intervention s'opèrera sur la base d'une convention, d'une durée de quatre ans, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Lyon confie à la Métropole de Lyon, les attributions d'entretien courant et de nettoyage sur l'intégralité du passage Meynis situé entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial à Lyon 3^e, d'une superficie de 659 m².

Le coût global des prestations s'élève à 4 600 € par an, assorti d'un coefficient de révision annuel de 2,8 % par an.

Les montants annuels dus par la Ville de Lyon s'établiront comme suit :

- 2015 : 4 600 €
- 2016 : 4 729 €
- 2017 : 4 861 €
- 2018 : 4 997 €.

Cette convention d'une durée de quatre ans sera conclue au titre des années 2015 à 2018.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention de dispositif de propreté et d'entretien du passage Meynis aux conditions susvisées est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférant.

3. Cette dépense sera inscrite au budget de la Ville de Lyon, programme GESTIPATRIM – opération GESMAINT et imputée à la nature comptable 6283.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY